



## Bulletin de préconisation n°13 du 25/08/23

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud, Coopérative du Nyonsais.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION

### Application « Oléiculteur » de France Olive

Connaissez-vous l'application «Oléiculteur» de France Olive ? Une réunion de présentation (via Zoom) aura lieu le 29 août à 17 h. L'occasion d'en savoir plus sur la prise en main de l'outil et de poser vos questions ! Informations de connexion à retrouver sur notre site : [Application Oléiculteur](#).

### Gestion hydrique

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#).

### Mouche

Des épisodes humides accompagnés d'une baisse des températures sont annoncés ces prochains jours. Ces conditions météorologiques vont être favorables à une reprise de l'activité des mouches dans les vergers. Selon votre situation, il est donc conseillé de renouveler les barrières minérales si vous n'êtes plus protégé (érosion par le vent et/ou les pluies et/ou augmentation du calibre des fruits).

La carte de piégeage est accessible sur l'application Oléiculteur de France Olive. Une présentation de l'application et des tutoriels vidéo sont disponibles sur la chaîne Youtube [FranceOlivePro](#).

### Maladies du feuillage

D'après le BSV n°13, le risque œil de paon est **modéré à fort** en fonction de l'inoculum présent dans les vergers et le risque cercosporiose est **fort à très fort** dans les vergers avec un inoculum actuellement élevé. Attention, surveillez les prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des épisodes contaminants (pluie et/ou humidité) au plus tôt.

Les fongicides translaminaires, non lessivables peuvent être pertinents en cas de cumuls de précipitations élevés annoncés (vergers non AB). Les spécialités fongiques à base de cuivre peuvent être mélangées aux barrières minérales lors de leur application.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire. Dans les zones précoces, les oliviers sont en phase de lipogénèse, les stratégies d'irrigation déficitaires ne sont plus recommandées.



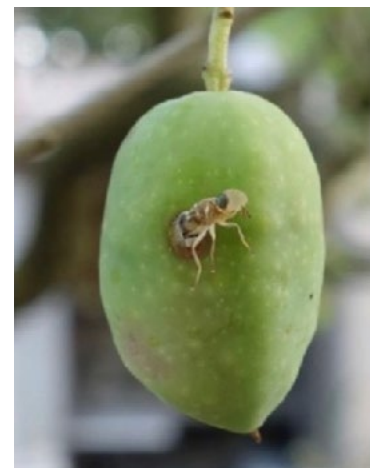
## Mouche

### Observations

D'après le BSV n°13, malgré l'épisode caniculaire, les captures de mouches augmentent des Pyrénées Orientales aux Bouches du Rhône. Dans le Vaucluse et le Var, les captures ont diminué par rapport à la semaine dernière. Le risque est **modéré à très fort** en fonction des secteurs et le risque est accru sur variété sensible et/ou verger irrigué.

### Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, suivez régulièrement et fréquemment l'évolution des captures grâce à la mise en place d'un suivi des populations (par piégeage). Ce sont les piqûres actuelles qui sont susceptibles d'évoluer en trou de sortie au moment de la récolte. Les olives trouées affectent la qualité de l'huile.



Olive piquée, dalmaticose et mouche sortant de l'olive. Source : Centre Technique de l'Olivier.

**Vous pouvez consulter les captures de mouche et dégâts observés du réseau autour de vous sur l'application « Oléiculteur ». Pour cela il vous faut créer un compte, créer votre exploitation et lancer une recherche autour de vous dans un rayon donné.**

**Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](#) ainsi que des replays du webinaire de présentation.**

**Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte, nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Stratégies d'intervention

**Si la protection des arbres par une barrière minérale est lessivée ou érodée par le vent, pensez à la renouveler. Il est également judicieux de renouveler la protection si les fruits ont grossi.**

**La stratégie de protection des arbres avec une barrière minérale peut être associée à un adulticide en cas d'augmentation des captures et de pression forte, selon votre situation. Restez donc vigilants car les conditions météorologiques actuellement sont favorables à l'activité de la mouche.**

### - Barrières minérales

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	DAR	Nombre d'applications par an	Remarque	Usage
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 30 kg/ha (renouvellement)	-	6	Limite à 210 kg/ha/an	<b>Attention il s'agit de barrières minérales (protection physique) c'est produits n'ont pas fait l'objet d'homologation contre la mouche de l'olive. Leur efficacité contre la mouche de l'olive et leur innocuité n'ont pas été évaluées d'un point de vue expérimental.</b>
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	28j	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)		
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	28j	6	Limite à 210 kg/ha/an	
INVELOPP	Talc E553b	25 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 20 kg/ha (renouvellement)	Non disponible	2-5		Approuvé substance de base à action insectifuge (CE n°1107/2009)

**Appliquer de l'argile maintenant permet de limiter le développement de dalmaticose et de trous de sortie (une fois la mouche développée) suite à des piqures.**

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive Production finance d'ailleurs des demi-journées de formation à la lutte contre la mouche avec une démonstration de pulvérisation d'argile. Vous pouvez retrouver l'agenda de ses journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



**- Stratégies aduclides**

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	DAR	Remarque
DECIS PROTECH DELTASTAR DELTASTAR EW DECLINE 1,5 EW	Deltamethrin 15,0 g/L	0,083 L/hL	3		<b>Dangereux pour les abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices sont en fleur.</b>
KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON KARAIBE PRO   KARATE ZEON   KUSTI   NINJA PRO   SCIMITAR   SENTINEL PRO   TRAF0   KARATE XFLOW	Lambda-cyhalothrine	0,075 L/ha	2	7j	Non autorisé en AB
SYNEIS APPÂT*	Spinosad	1,2 L/ha	<b>8 applications<sup>1</sup></b> , en respectant un intervalle de 7 à 10 jours entre les applications	7j	Les traitements ne doivent pas cibler plus de 2 générations de mouche de l'olive par an afin de limiter le risque d'apparition ou de développement de résistance à la substance active.

\* Afin de garantir une meilleure efficacité, l'application de Synéis appât est recommandée en début de pic. De même, respectez le volume de bouillie maximal (de 10 à 30L/ha). **Le SYNEIS APPAT (Spinosad 0,02 % (240 mg/litre)) vient d'obtenir une dérogation pour 8 applications sur olivier du 2 août 2023 au 30 novembre 2023.**

<sup>1</sup> Le SYNEIS APPAT fait l'objet d'une dérogation du 02/08/2023 au 30/11/2023 pour 8 applications maximum au lieu de 4 : <https://franceolive.fr/actualites/syneis-appat-derogation-dutilisation-contre-la-mouche-de-lolive/>

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.



## Maladies du feuillage

### Observations

D'après le BSV n°13, le risque œil de paon est **modéré à fort** en fonction de l'inoculum présent dans les vergers. Les conditions météorologiques à venir sont très favorables aux contaminations de cercosporiose. Le risque cercosporiose est **fort à très fort** dans les vergers qui présentent de nombreuses feuilles atteintes. **Surveillez les prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des épisodes contaminants (pluie et/ou humidité).**

### Préconisations

**Des précipitations sont annoncées dès le 26 août avec une baisse des températures, il y a donc un risque de**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



contamination par la cercosporiose ET l'œil de paon sur de nombreux secteurs.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Différentes formes de cuivre : sulfate de cuivre ; hydroxyde de cuivre, oxyde de cuivre, ...	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 Kg/ha (ou 28Kg de Cu métal/ha sur 7 ans). <b>Attention aux Délais Avant Récolte</b>
Dodine *	Produit translaminaire, action préventive, durée d'efficacité limitée à 45 jours max. BBCH 11 à 89 Intervalle minimum entre 2 applications de 7 jours <b>Délai Avant Récolte : 3j</b> <b>NON autorisé en AB.</b>
Spécialités à base de phosphonate de potassium : FOSIKA PHYTOSARCAN SAVIAL FORTE	Dose : 2,5 L/ha 3 applications max par an. BBCH 11 à 89 Intervalle minimum entre les applications de 10 jours <b>Délai Avant Récolte : 15 j</b> <b>NON autorisé en AB.</b>

\*Les produits translaminaires ne sont pas lessivables contrairement aux produits de contact comme les cuivres. Leur action reste préventive et, dans le cas de la dodine, la durée d'efficacité est limitée à 45 jours. Leur application peut être pertinente en prévention d'épisodes humides contaminants à forts cumuls de pluie, et en cas de lessivage des produits à base de cuivre, pour les vergers qui ne sont pas conduits en AB.

Nous vous rappelons que les traitements contre les maladies du feuillage doivent être réalisées **AVANT** les précipitations pour limiter les contaminations et non après, car les contaminations auront déjà eu lieu et il sera trop tard !

Quels que soient les produits que vous choisissez d'appliquer, **l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2023 :** <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.